



Par e-mail: sekretariatbodenundbiotechnologie@bafu.admin.ch

Berne, le 26 septembre 2025

Consultation : Modification de la loi sur la protection de l'environnement : mesures de lutte contre les organismes exotiques envahissants

Madame, Monsieur,

Vous avez invité notre parti à prendre position sur le projet de consultation visé en titre. Nous vous remercions de nous offrir l'opportunité de nous exprimer à ce sujet.

Le présent projet vise à compléter la loi sur la protection de l'environnement (LPE) de manière à permettre la mise en œuvre de la Stratégie de la Suisse relative aux espèces exotiques envahissantes. Il entend créer les bases permettant d'agir de manière globale contre les organismes exotiques envahissants qui présentent un potentiel de menace élevé. D'une part, des mesures seront définies au niveau fédéral pour lutter contre l'introduction non intentionnelle de ces organismes en Suisse et contre ceux qui sont déjà présents sur les surfaces de certaines grandes infrastructures. D'autre part, les cantons seront habilités à édicter des bases légales concernant les mesures de lutte contre certains organismes exotiques envahissants qui présentent un potentiel de menace élevé et contre leur propagation non intentionnelle en Suisse.

La lutte contre les espèces envahissantes doit aller de l'avant

La croissance des flux internationaux de marchandises multiplie non seulement les produits disponibles sur le marché, mais également la diffusion d'organismes vivants, plantes, animaux, champignons au-delà de leurs milieux d'origine. Ceci peut bouleverser les milieux naturels mais également être néfaste pour l'économie, l'agriculture, la santé et le bien-être de la population en général. On peut citer en exemple le cas du frelon asiatique et les conséquences néfastes qu'il a apportées avec lui pour l'apiculture, l'agriculture, la biodiversité suisse ou encore celui de la moule quagga qui modifie les écosystèmes aquatiques, cause notamment des dégâts aux installations de préparation d'eau potable ainsi qu'aux filets de pêche de plusieurs centaines de millions de francs.

Comme le relève le rapport, la Suisse compte actuellement près de 1300 espèces exotiques, dont environ 200 envahissantes. Le Centre s'inquiète de ce phénomène en constante augmentation. Ce d'autant qu'en l'absence de contre-mesures, le coût annuel des dommages causés en Suisse par les espèces exotiques envahissantes aux infrastructures, à l'agriculture et à la santé humaine pourrait s'élever à quelque 170 millions de francs. Ces chiffres ne sont que la partie visible puisqu'en arrière-plan, c'est aussi la richesse de notre biodiversité qui s'effrite, un patrimoine impossible à chiffrer. Conscient des enjeux, Le Centre appelle de ses vœux une réponse politique claire et équilibrée.

Le premier projet mis en consultation en 2019 prévoyait des obligations relativement lourdes pour notamment les détenteurs privés d'immeubles ainsi que pour les cantons qui étaient chargés de l'exécution. Le Centre salue que tel ne soit plus le cas dans le présent projet.

Le Centre estime qu'il est indispensable que la Confédération montre l'exemple en matière de lutte contre les espèces envahissantes et agisse avec détermination partout où elle en est habilitée. C'est pourquoi, Le Centre salue la volonté d'agir sur les surfaces des grandes infrastructures telles que les installations ferroviaires et militaires ainsi que les routes nationales.

Les espèces envahissantes ne connaissant pas de frontières, les aménagements nécessaires à une excellente coordination et au partage de bonnes pratiques entre cantons et Confédération requièrent une attention particulière. Le Centre salue également la possibilité pour les cantons d'édicter des bases légales concernant les mesures de lutte contre certains organismes exotiques envahissants qui présentent un potentiel de menace élevé sur leur territoire. Cette flexibilité bienvenue rend possible une approche différenciée, où chaque canton peut choisir les mesures et établir les priorités de lutte qui correspondent le mieux à son contexte et à ses besoins particuliers.

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de prendre position et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Le Centre

Sig. Philipp Matthias Bregy
Président Le Centre Suisse

Sig. Gianna Luzio
Secrétaire générale Le Centre Suisse